

LE MAG DES OGEC

L'ACTUALITÉ INDISPENSABLE À LA GESTION DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

- GRAND ANGLE -

**Le forfait
scolaire :
une obligation
légale**

ÉDITO

PIERRE-VINCENT GUÉRET

Président de la Fnogec



Après l'archipel du goulag, l'archipel de l'école unique

À la lecture du document publié par le collectif « Pour l'école publique laïque » ([Écoles privées : un collectif donne aux élus les moyens de limiter leur financement - Actualité - Archives - ToutEduc](#)), un constat s'impose : ses promoteurs rêvent d'un archipel fermé, administré, homogène — où toute diversité éducative serait méthodiquement éradiquée.

Derrière les grands principes affichés, on retrouve une vieille tentation :

- confondre République et uniformisation obligatoire ;
- confondre égalité et mise au pas ;
- confondre liberté et tolérance conditionnelle.

Or la liberté d'enseignement est un principe constitutionnel. Pas une concession qu'on distribue lorsque l'idéologie dominante en a envie.

L'argument massue du collectif : accuser pour masquer les carences.

Le document accuse l'enseignement libre de tous les maux pour éviter une évidence : les écarts sociaux ne sont pas causés par l'existence du privé, mais par l'incapacité chronique de certains territoires à rendre l'école publique attractive, stable et sûre. Dresser un procès moral n'a jamais remplacé une politique éducative courageuse. C'est pour cela que les IPS ne sont de fait qu'un instrument statistiquement fragile et conceptuellement simpliste, au service de cette volonté de masquer les échecs globaux du système éducatif français en accusant le « privé » de tous ses maux.

Le financement public n'est pas une faveur, mais une mission.

Le privé sous contrat remplit une mission de service public, sous contrôle de l'État, programme national, inspections nationales, obligations nationales. Ce n'est pas une zone grise : c'est un pilier légal de l'École de la République.

Prétendre que sa disparition renforcerait l'école publique, c'est croire qu'on soigne un patient en supprimant ses organes fonctionnels.

Et diffuser des conseils en bidouillage des comptes publics pour baisser les forfaits, c'est pousser les élus à l'illégalité.

Le véritable séparatisme, c'est vouloir une seule école autorisée.

Le collectif parle de « séparatisme social », mais propose la suppression méthodique de toute alternative éducative, c'est-à-dire la séparation la plus radicale qui soit : une école unique, dirigée d'en haut, sans respiration, sans pluralité, sans choix pour les familles. Ce n'est pas « faire société ». C'est imposer une société. Notre position à la Fnogec est simple et ferme.

Nous défendons :

- la liberté d'enseignement, garantie constitutionnelle ;
- le droit des familles à choisir ;
- la diversité des approches éducatives ;
- la complémentarité entre toutes les formes d'instruction ;
- la transparence et la rigueur financières ;
- une école réellement ouverte à tous, pas uniformisée par décret militant ;
- et l'ambition que notre pays retrouve un système éducatif performant pour les élèves et pour la Nation.

Ainsi, alors que les promoteurs de l'école unique rêvent d'un archipel sans portes ni fenêtres, nous défendons, nous, un archipel vivant, où la liberté d'enseigner et de choisir n'est pas une anomalie, mais l'une des forces historiques de notre modèle national.

01

L'Open Badge
Fnogec : reconnaître
et valoriser
l'engagement
des Ogec

04

02

Afocal : rencontre
avec la secrétaire
générale au service
de l'engagement

05

03

Grand angle

Forfaits non versés :
quand la loi de la République
est à géométrie variable

06

Forfaits scolaires non versés :
s'engager pour faire respecter
le droit

07

Municipales 2026 :
pourquoi et comment
dialoguer avec sa mairie
dès le début du mandat ?

09



04

ÇA SE PASSE EN RÉGION

Être administrateur
d'Ogec

Rôle, droits et devoirs
des bénévoles

10

Immobilier

Réunion de rentrée
Créer une culture commune

12

Quand Rome
inspire nos écoles :
à la découverte d'une
pédagogie inclusive

13

Ensemble pour
nos écoles de l'Eure

14

Ateliers
des gestionnaires
du 1^{er} degré

Une édition riche
et constructive

15



L'Open Badge Fnogec : reconnaître et valoriser l'engagement des Ogec

Laura Lepla Fnogec

Si vous nous suivez sur les réseaux sociaux, vous avez sans doute découvert notre cadeau de Noël : l'Open Badge « Je suis bénévole engagé dans l'Enseignement catholique ». Derrière ce format innovant se trouve une volonté forte : reconnaître, rendre visible et valoriser l'engagement des acteurs Ogec, trop souvent discret mais essentiel au bon fonctionnement des établissements.

Un Open Badge est une certification numérique. Contrairement à un simple diplôme ou à une attestation papier, il est vérifiable, partageable en ligne et rattaché à des compétences ou à un engagement précis. Il permet de mettre en valeur un parcours, un rôle ou une implication, aussi bien dans un cadre bénévole que professionnel.

Avec cet Open Badge, la Fnogec a souhaité reconnaître l'engagement des administrateurs et acteurs Ogec qui donnent de leur temps, mettent leurs compétences au service de l'éducation et assument des responsabilités parfois complexes. Être membre d'un Ogec, c'est piloter un budget, dialoguer avec les collectivités, gérer des équipes, sécuriser un cadre juridique et financier, et contribuer concrètement au service public d'éducation. Cet engagement mérite d'être reconnu et valorisé.

Concrètement, l'Open Badge permet à chacun de faire reconnaître officiellement son implication. Il peut être ajouté à un profil LinkedIn, intégré dans un CV numérique ou partagé sur les réseaux sociaux. C'est un moyen simple et moderne de montrer ce que représente l'engagement Ogec en termes de compétences, de responsabilités et de valeurs.

Au-delà de la reconnaissance individuelle, cet Open Badge participe aussi à une dynamique collective. Il contribue à renforcer la visibilité du réseau, à mieux faire comprendre le rôle des Ogec et à attirer de nouveaux bénévoles en montrant que cet engagement est reconnu, structuré et porteur de sens.



POUR OBTENIR VOTRE OPEN BADGE
 « JE SUIS BÉNÉVOLE ENGAGÉ DANS
 L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE »,
 RENDEZ-VOUS ICI



Avec cet Open Badge, la Fnogec affirme une conviction forte : l'engagement mérite reconnaissance. À travers ce nouvel outil, c'est toute la richesse et la responsabilité de l'action des Ogec qui sont mises en lumière.



Afocal : rencontre avec la secrétaire générale au service de l'engagement



Dans le cadre de notre partenariat avec l'Afocal, nous avons rencontré Lisa Destrel, nommée secrétaire générale de l'Association depuis 2024. Cette rencontre a été l'occasion d'échanger sur les orientations de l'Afocal, son rôle dans l'accompagnement des jeunes en service civique et les perspectives de collaboration avec notre réseau.

Acteur reconnu de l'éducation populaire et de l'engagement citoyen, l'Afocal partage avec les Ogec une même conviction : le service civique constitue une expérience structurante, à la fois pour les jeunes volontaires et pour les structures qui les accueillent. L'arrivée de Lisa Destrel s'inscrit dans une volonté affirmée de consolider

cette mission, en renforçant l'accompagnement, la formation et la qualité des parcours proposés aux volontaires.

Notre partenariat avec l'Afocal se poursuit donc cette année dans une dynamique de continuité et de renforcement. Un accent particulier sera mis sur la formation aux valeurs de la République et à la laïcité, enjeu essentiel pour les jeunes engagés dans des missions au sein d'établissements et de structures éducatives. Cette formation vise à donner des repères clairs, à favoriser le dialogue et à permettre à chaque volontaire de mieux comprendre le cadre républicain dans lequel il agit, tout en respectant la diversité des parcours et des convictions.

À travers ce focus, l'Afocal et notre réseau réaffirment leur engagement commun en faveur d'un service civique porteur de sens, fondé sur la responsabilité, la citoyenneté et le vivre-ensemble. Cette collaboration renouvelée contribue à sécuriser les parcours des volontaires et à accompagner les établissements dans l'accueil de jeunes engagés, acteurs à part entière de la vie éducative et associative.

L'année à venir s'annonce ainsi riche de projets partagés, au service des jeunes, des équipes éducatives et des valeurs qui fondent l'action du service civique.

Grand angle

Forfaits non versés : quand la loi de la République est à géométrie variable

Forfaits scolaires : un droit, pas une option

Chaque année, des Ogec sont contraints de rappeler à certaines collectivités territoriales une évidence juridique trop souvent oubliée. Le forfait scolaire n'est ni une subvention facultative ni une faveur politique accordée à l'enseignement privé, mais bien une obligation légale. Pourtant, en 2025 encore, des communes, des départements et des régions persistent à ne pas verser, ou à différer abusivement, les forfaits dus aux établissements d'enseignement privés sous contrat.

Cette situation est loin d'être marginale. Elle fragilise les équilibres financiers des établissements, met sous tension les trésoreries des Ogec et crée une rupture d'égalité entre élèves pourtant scolarisés dans des établissements reconnus par l'État et participant pleinement au service public de l'éducation.

Rappel fondamental : ce que dit la loi Debré

La loi du 31 décembre 1959, dite loi Debré, fonde le cadre des relations entre l'État et l'enseignement privé sous contrat. Son principe est clair et sans ambiguïté : les établissements privés associés à l'État par contrat participent au service public de l'éducation. Cette participation emporte une conséquence directe et incontournable, puisque les collectivités territoriales doivent prendre en charge les dépenses de fonctionnement dans des conditions comparables à celles de l'enseignement public, à niveau équivalent.

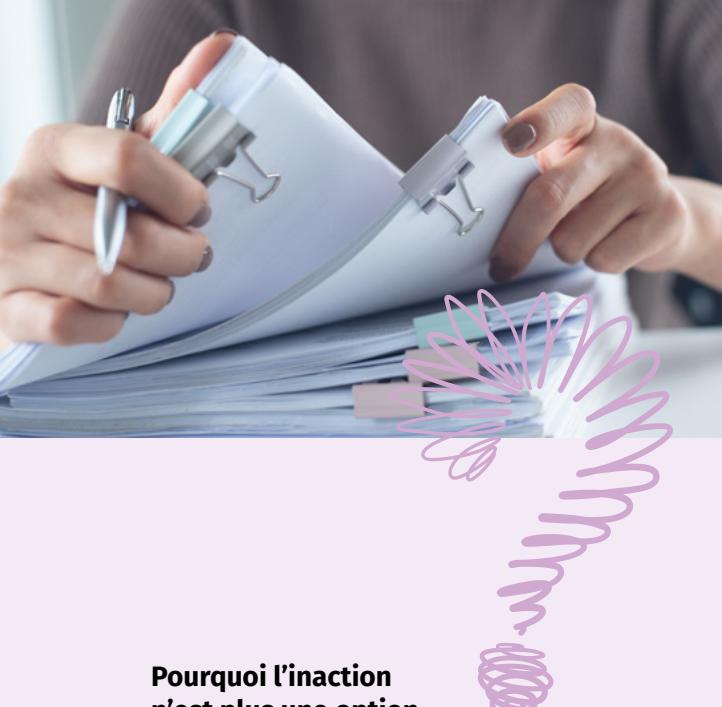
Ce principe a été solidement consolidé au fil du temps par une jurisprudence administrative constante du Conseil d'État, par les circulaires ministérielles successives et par les dispositions du Code de l'éducation, notamment ses articles L. 442-5 et suivants. Refuser de payer un forfait scolaire conforme au droit revient donc, ni plus ni moins, à s'affranchir délibérément de la loi.



Des refus politiques plus que juridiques

Dans la majorité des situations recensées sur le terrain, les arguments avancés par les collectivités sont désormais bien connus. Il est question de contraintes budgétaires, de désaccords idéologiques, d'interprétations restrictives de la loi ou, plus simplement, d'inerties administratives. Aucun de ces motifs ne résiste à l'examen juridique. Comme l'a rappelé le président, Pierre-Vincent Guéret, le forfait scolaire est un droit opposable. Lorsqu'il n'est pas versé, le recours gracieux puis la saisine du préfet ne constituent pas des actes militants, mais des démarches de responsabilité. L'intervention du préfet, garant du contrôle de légalité, ne relève pas de l'escalade, mais d'un retour nécessaire à l'État de droit.





Pourquoi l'inaction n'est plus une option

Face à ces situations, l'inaction n'est plus une option. Ne pas agir revient à accepter une rupture d'égalité entre les élèves, à fragiliser durablement les établissements, à créer une jurisprudence de fait défavorable à l'ensemble du réseau et à envoyer un signal de renoncement aux collectivités les plus idéologiques. À l'inverse, une action collective, structurée et assumée permet de sécuriser les financements, de rétablir le droit et de rappeler publiquement que la République finance des élèves et non des idéologies.

Contentieux : un levier, pas une fin

Le contentieux, qu'il prenne la forme d'un recours gracieux, d'une saisine du préfet ou, en dernier ressort, du juge administratif, ne doit pas être perçu comme l'échec du dialogue. Il constitue un outil normal de régulation démocratique. L'histoire récente montre d'ailleurs que de nombreuses collectivités préfèrent régulariser leur situation avant toute audience, dès lors qu'un rapport de force juridique et médiatique clair est établi.



Le partage des expériences et l'analyse objective des situations rencontrées doivent permettre de construire une stratégie commune, progressive et assumée. Car, au fond, la question dépasse largement les seuls enjeux financiers. Elle est politique, juridique et profondément républicaine. Peut-on encore, en France, choisir les lois que l'on applique ?

Forfaits scolaires non versés : s'engager pour faire respecter le droit

Les situations de forfaits scolaires non versés, minorés ou différés ne sont plus des cas isolés. Elles concernent aujourd'hui des Ogec de toutes tailles, aussi bien dans des communes rurales que dans de grandes métropoles. Face à ces manquements répétés, une question traverse légitimement le réseau : comment agir concrètement, sans s'épuiser ni s'isoler, tout en restant dans une démarche responsable et sécurisée ?

Premier niveau : documenter et sécuriser

Toute action efficace commence par une phase de préparation. Avant toute démarche, il est indispensable de rassembler les délibérations existantes, de vérifier les montants effectivement versés et leur conformité, de comparer les dépenses de référence avec celles de l'enseignement public et de formaliser l'ensemble des échanges écrits avec la collectivité concernée. Cette étape est déterminante, car elle protège l'Ogec, crédibilise sa position et permet souvent d'éviter des conflits inutiles. Trop fréquemment, l'absence de traces écrites ou la dispersion des échanges affaiblissent les dossiers et rendent les situations plus difficiles à dénouer.

Deuxième niveau : le recours gracieux, un acte normal de gestion

Lorsque le dialogue engagé avec la collectivité n'aboutit pas, le recours gracieux constitue une étape naturelle du processus. Il ne s'agit ni d'une rupture du dialogue ni d'une escalade, mais d'un rappel formel du droit adressé à l'exécutif de la collectivité. Un recours gracieux bien construit repose sur des faits objectivés, s'appuie sur les textes applicables, fixe un délai raisonnable de réponse et montre que l'Ogec agit de manière structurée et responsable. Dans de nombreux cas, cette démarche suffit à débloquer la situation et à rétablir un versement conforme.



Troisième niveau : la saisine du préfet, garante de l'État de droit

Si le recours gracieux reste sans effet, la saisine du préfet s'impose alors comme une étape légitime. Elle ne constitue pas une sanction politique, mais l'exercice normal d'un droit. Chargé du contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales, le préfet intervient lorsque le forfait scolaire n'est pas versé ou lorsqu'il l'est dans des conditions manifestement contraires au droit. Son rôle est de rétablir le cadre républicain et de garantir l'application uniforme de la loi. Saisir le préfet permet ainsi de sortir d'un rapport de force local, de replacer le débat sur le terrain juridique et de protéger l'Ogec ainsi que ses administrateurs bénévoles.



Ne pas rester seul : la force du collectif

Le théâtre nécessaire entre l'Ogec, l'Apel et le chef d'établissement à tous les étages de notre institution rappelle que les batailles ne se gagnent qu'en collectif. Les Ogec peuvent s'appuyer sur leurs Udogec et leurs Urogec, qui les accompagnent et mettent à leur disposition les modèles de courriers élaborés par la Fnogec. Cet appui structuré permet de mutualiser les expériences, de coordonner les démarches et les calendriers et de renforcer la solidité des actions engagées. L'action collective n'efface pas les spécificités locales, mais elle donne du poids à chaque dossier et sécurise les acteurs qui s'engagent.

Assumer la visibilité quand elle est nécessaire

Certaines situations dépassent toutefois le cadre strictement local. Lorsqu'un refus de versement devient systémique ou relève clairement d'une posture idéologique, la visibilité médiatique et institutionnelle peut alors constituer un levier supplémentaire. Il ne s'agit pas de « faire du bruit », mais de rendre lisible un dysfonctionnement qui touche à l'égalité de traitement des élèves et au respect des lois de la République. Cette visibilité doit rester maîtrisée, factuelle, portée par le réseau et ne jamais se transformer en mise en cause personnelle des acteurs locaux.

S'engager, c'est protéger l'avenir

Au-delà des montants financiers en jeu, s'engager sur la question des forfaits scolaires, c'est protéger l'avenir. C'est sécuriser l'équilibre financier des établissements, préserver les administrateurs bénévoles dans l'exercice de leurs responsabilités, garantir l'égalité entre les élèves et affirmer pleinement la place de l'enseignement sous contrat dans le service public d'éducation. Renoncer à agir reviendrait à accepter que le droit devienne variable selon les territoires. S'engager, au contraire, c'est rappeler que la loi s'applique partout et à tous.



Municipales 2026 : pourquoi et comment dialoguer avec sa mairie dès le début du mandat ?



Entretien avec **Frédéric Leturque**, président de l'Association des maires du Pas-de-Calais (62)



Les élections municipales auront lieu en mars 2026. Pourquoi est-il important, selon vous, que les Ogec prennent contact avec leur mairie dès le début du nouveau mandat ?

Parce que la relation entre une commune et ses écoles se construit très tôt, souvent dès les premiers mois du mandat. Si le dialogue est engagé rapidement, dans un climat de confiance, il devient beaucoup plus simple de travailler ensemble pendant six ans. Attendre qu'une difficulté apparaisse, c'est souvent trop tard. Avril 2026 est donc un moment clé pour se présenter, échanger et poser les bases d'une relation constructive.

Concrètement, qu'attendent les maires de la part des écoles, publiques comme privées ?

Les maires attendent avant tout de la clarté, du dialogue et une vision partagée de l'intérêt de l'enfant. Une école, qu'elle soit publique ou privée, fait partie intégrante du territoire.

Lorsqu'une direction d'école ou un Ogec explique son projet éducatif, ses besoins, mais aussi sa volonté de s'inscrire dans la dynamique communale, cela change complètement la relation.

Justement, quelle place peut prendre une école privée dans le projet éducatif d'une commune ?

Une place pleine et entière, à condition qu'il y ait un dialogue sincère. Une école privée peut parfaitement s'inscrire dans le projet éducatif de territoire, participer aux actions éducatives locales, aux activités périscolaires, et contribuer à la réussite éducative globale. Ce que les élus apprécient, c'est de ne pas découvrir les projets a posteriori, mais d'en discuter en amont.

La question du financement communal est souvent sensible. Comment l'aborder avec les élus ?

Sans tabou, mais avec pédagogie. Les règles existent, les forfaits sont encadrés par la loi, et les marges de manœuvre des communes sont parfois limitées. En revanche, il est possible d'aller plus loin lorsqu'il y a des projets éducatifs clairs, cohérents et partagés. Les élus sont aussi sensibles aux démarches de tarification adaptée aux familles et à la recherche d'équité.

La mixité sociale est un sujet régulièrement évoqué. Comment les maires la perçoivent-ils ?

C'est un vrai sujet, dans le public comme dans le privé. Dans certaines écoles publiques, la mixité sociale s'est fragilisée.

Dans le privé, elle est parfois plus discrète, et pas toujours simple à assumer. Il ne faut pas avoir peur d'en parler. Personnellement, je viens d'un milieu ouvrier, et je crois qu'il faut regarder les réalités en face : ce qui compte, c'est de permettre à chaque enfant de réussir, quel que soit son milieu.

Que peuvent faire concrètement les bénévoles Ogec pour favoriser une relation apaisée avec leur mairie ?

D'abord, aller à la rencontre des élus, notamment après les élections : un rendez-vous simple, un déjeuner, une visite de l'école. Ensuite, expliquer le rôle de l'Ogec, souvent mal connu. Enfin, installer un dialogue régulier, même quand tout va bien. Le dialogue ne doit pas se limiter aux moments de tension ou de baisse d'effectifs.

Un dernier message à adresser aux bénévoles Ogec à l'approche des municipales 2026 ?

Oui : **n'attendez pas, dialoguez, dialoguez, dialoguez !** Dès avril 2026, prenez contact avec votre maire et son équipe. Présentez votre projet, écoutez leurs attentes, construisez une relation de confiance. Mettre fin à un dialogue, c'est toujours pénaliser les familles. À l'inverse, un dialogue régulier et respectueux est bénéfique à tous : élus, écoles... et surtout aux enfants.





Être administrateur d'Ogec

Rôle, droits et devoirs des bénévoles

Anaïs Grange Fedolor

Dans les établissements de l'Enseignement catholique, l'engagement bénévole est une richesse essentielle. Les Ogec ne pourraient remplir leur mission sans l'implication d'administrateurs bénévoles qui mettent leurs compétences au service d'un projet éducatif porteur de sens, au bénéfice des élèves et des familles.

Le bénévolat en Ogec : un engagement structuré

Un bénévole est une personne qui s'engage librement et sans contrepartie financière au sein d'une association. En Ogec, cet engagement s'inscrit dans un cadre particulier : celui du projet éducatif de l'Enseignement catholique et du caractère propre de chaque établissement.

Les bénévoles peuvent intervenir à différents niveaux :

- comme membres de l'assemblée générale ;
- comme administrateurs au sein du conseil d'administration ;
- au bureau (président, trésorier, secrétaire) ;
- ou en appui ponctuel sur des projets spécifiques (travaux, événements, expertise technique).

Cet engagement repose sur deux piliers indissociables, **la liberté**, chacun choisissant son niveau d'implication, et **la responsabilité**, l'administrateur agissant dans un cadre juridique précis défini par les statuts et les règles du réseau de l'Enseignement catholique.

Devenir administrateur d'Ogec

L'accès à la fonction d'administrateur répond à un formalisme indispensable à la sécurité juridique de l'association.

Deux modes de désignation existent :

- **la cooptation** par le conseil d'administration ;
- **l'élection** lors de l'assemblée générale ordinaire.

Le mandat est d'une durée de **trois ans**, avec un renouvellement formalisé en assemblée générale. La régularité des désignations et du fonctionnement des instances constitue un élément clé en cas de difficulté au sein d'un établissement.





Des droits pour agir efficacement

Être administrateur, c'est disposer de droits indispensables à l'exercice de sa mission :

- **le droit à l'information**, pour accéder aux documents comptables, budgétaires, juridiques et aux éléments nécessaires à une décision éclairée ;
- **le droit à la formation**, afin de maîtriser les enjeux juridiques, financiers, RH et de gouvernance propres aux Ogec (formations proposées notamment par le réseau et la Fedolor pour le Grand Est) ;
- **le droit de participer aux décisions**, au sein d'une gouvernance collégiale ;
- **le droit d'expression**, permettant de proposer, débattre et questionner les choix du conseil.

Tout nouvel administrateur est invité à signer une **convention d'engagement réciproque**, qui précise à la fois les engagements de l'Ogec envers le bénévole et les obligations de ce dernier.

Des devoirs au service de l'intérêt collectif

La fonction d'administrateur implique également des devoirs essentiels :

- **le devoir de loyauté**, au service exclusif de l'établissement et du projet éducatif chrétien ;
- **le devoir de confidentialité**, notamment sur les sujets financiers, RH ou sensibles ;
- **le devoir de diligence**, par une participation active aux travaux du conseil ;
- **le devoir de prudence et de bonne gestion**, en tant que responsable de la gestion financière, sociale et juridique de l'Ogec ;
- **le devoir d'indépendance**, afin d'éviter tout conflit d'intérêts.



En conclusion

Être administrateur d'Ogec, c'est accepter une responsabilité exigeante fondée sur l'éthique, la collégialité et l'engagement.

Les administrateurs sont les garants d'une gestion saine et fidèle aux valeurs de l'Enseignement catholique, au service du projet éducatif et du bien des élèves.



Immobilier



Réunion de rentrée – Créez une culture commune

Chloé Boulekfouf Udogec de Lille

Lors de la réunion de rentrée des 29 et 30 septembre 2025, les administrateurs Ogec ont ouvert l'année par un temps fort dédié à la construction d'une culture commune en matière d'immobilier. Ensemble, ils ont revisité les obligations qui structurent la gestion immobilière et rappelé les priorités essentielles pour sécuriser, entretenir et développer les établissements.

Ce moment d'échanges a permis d'aligner les pratiques, de renforcer la cohérence d'action et de poser les bases d'un pilotage partagé, au service des projets éducatifs et de l'ambition collective du réseau.

À cette occasion, un petit guide synthétique a été élaboré reprenant les éléments pour faciliter l'intégration des nouveaux venus, administrateurs bénévoles comme chef d'établissement.



01

Réalisation de l'audit immobilier
Présentation à l'Ogec et au chef d'établissement

02

Co-construction du PPI
Estimation du coût des travaux nécessaires sur 9 ans

03

Estimation du loyer

04

Recherche de financements extérieurs
Si le loyer est au-delà des capacités Ogec (mécénat, Fisdel...)

05

Signature du bail type

Quand Rome inspire nos écoles : à la découverte d'une pédagogie inclusive

Sylvie Bonafons

Écoles de vie(s) - Chartres

En janvier dernier (10 janvier 2025), une délégation des Écoles de vie(s), accompagnée de la directrice de l'école Saint-Ferdinand, a eu le privilège d'être reçue au Vatican lors d'une audience privée avec le Pape François.

Un moment fort, empreint d'émotion et de spiritualité, qui a aussi ouvert la porte à une découverte marquante : celle de l'école du Sacré-Cœur à la Trinité des Monts, un établissement romain reconnu pour son engagement en faveur de l'inclusion.

Cet établissement romain se distingue par son approche profondément inclusive : dans chaque classe, des enfants en situation de handicap apprennent aux côtés de leurs camarades.



bénéficient d'un accompagnement spécifique, mais tous partagent le même quotidien, les mêmes projets, la même joie d'apprendre ensemble.

Touchée par cette démarche, la cheffe d'établissement de Saint-Ferdinand a souhaité prolonger cette rencontre humaine et pédagogique.

Ainsi, à l'occasion du Jubilé de l'Éducation, six membres de l'équipe éducative se sont rendus à Rome pendant les vacances de la Toussaint pour approfondir ces échanges et observer cette approche de plus près.

Sur place, ils ont pu découvrir le fonctionnement de trois classes, dialoguer avec les enseignants et les psychologues qui accompagnent quotidiennement les élèves.

Particularité italienne : la fonction d'AESH n'existe pas. Chaque enseignant travaille en binôme ou trinôme avec un ou deux psychologues formés à la pédagogie. Leur rôle dépasse largement l'accompagnement des enfants porteurs de handicap : ils soutiennent toute la classe, favorisant la coopération, la compréhension mutuelle et la croissance de chacun.

Ces échanges ont révélé des pratiques pédagogiques innovantes, parfois très éloignées des habitudes françaises.

Exemple marquant : enseigner la division à des élèves qui ne connaissent pas encore leurs tables de multiplication, grâce à des méthodes concrètes et visuelles. Une approche « non conforme » selon nos critères, mais d'une redoutable efficacité pour certains enfants.

Comme le résume avec humour le directeur de l'école de la Trinité des Monts :

“ Les écoles italiennes ont trente ans d'avance sur la France, mais les salariés de l'État sont payés avec un à cinq ans de retard... ”

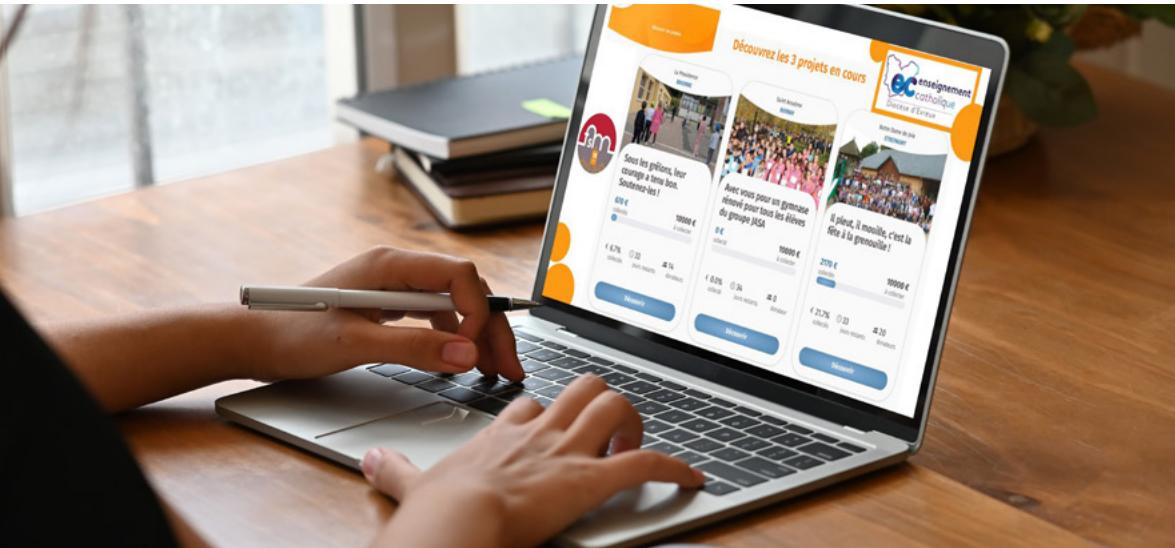
Une remarque lucide et pleine de malice, qui rappelle que, partout, le monde éducatif avance avec passion, créativité et conviction, malgré les contraintes.

Ce séjour restera une expérience humaine et professionnelle marquante, nourrissant la réflexion sur l'école de demain : une école ouverte, inclusive et profondément centrée sur l'enfant.



Ensemble pour nos écoles de l'Eure

Marie-Aurore Pilorget Udogec 27



Dans le département de l'Eure, l'engagement et la solidarité des communautés éducatives se traduisent aujourd'hui par des projets concrets qui méritent d'être soulignés. Alexandre Toussaint, directeur diocésain de l'Enseignement catholique de l'Eure, a récemment mis en lumière trois initiatives d'établissements qui illustrent parfaitement l'esprit de service et de coopération qui anime le réseau.

À Brionne, à l'école **La Providence**, c'est la solidarité autour des enfants qui a été au cœur d'une mobilisation nécessaire après des intempéries. Les acteurs de la communauté éducative se sont mobilisés pour sécuriser et embellir l'espace extérieur que fréquentent quotidiennement les élèves, parce qu'un environnement sûr et accueillant compte autant que les enseignements qui s'y déroulent.

À **Saint-Anselme** à Bernay, c'est un gymnase rénové qui est au centre de toutes les attentions. L'enjeu dépasse la simple

amélioration d'un équipement, car ce lieu est un espace de cohésion où se nourrissent à la fois l'effort physique, le travail collectif et l'esprit d'équipe, des dimensions essentielles à une éducation intégrale.

Autre expression de cette dynamique, à **Notre-Dame de Joie** à Étrépagny, où un projet tourné vers les plus jeunes a été imaginé pour améliorer les installations extérieures et offrir un cadre de jeux adapté et joyeux. Ce projet témoigne d'une attention particulière portée au bien-être des élèves dès le plus jeune âge, parce que l'école est aussi un lieu de plaisir et de découverte.

Ces projets, soutenus par la plateforme Jaideemoncole.org, incarnent une même ambition : renforcer l'accueil, la qualité de vie et les opportunités offertes aux élèves dans leurs établissements, tout en rassemblant autour de ces initiatives les familles, les bénévoles, les enseignants et les partenaires locaux.

Dans un contexte où les écoles doivent sans cesse s'adapter et enrichir leurs espaces de vie, ces exemples normands montrent que l'Enseignement catholique n'est pas seulement un réseau d'éducation, mais un lieu de **solidarité vivante** et de **projets partagés**. Chaque geste compte pour construire l'école de demain, et chaque mobilisation collective invite à reconnaître la générosité et l'engagement de celles et ceux qui font vivre ces communautés éducatives au quotidien.

JAIDEMONCOLE.ORG



Ateliers des gestionnaires du 1^{er} degré

Une édition riche et constructive

Justine Audo Udogec 35

Comme chaque année, l'Udogec d'Ille-et-Vilaine a organisé dans ses locaux une nouvelle édition des ateliers destinés aux gestionnaires du 1^{er} degré. Près d'une quarantaine de participants – chefs d'établissement, secrétaires comptables et bénévoles Ogec – ont répondu présents pour partager leurs expériences et renforcer leurs compétences.

La matinée s'est ouverte par une présentation du GAEL 35, la centrale d'achat des établissements, rappelant l'importance de la mutualisation et de la solidarité entre structures. Le pôle immobilier de l'Udogec et de la DDEC 35 a ensuite exposé les fondamentaux de la solidarité immobilière et les nouvelles règles de sécurité, essentielles pour garantir la pérennité et la conformité des établissements scolaires.

Le pôle informatique a présenté plusieurs outils numériques désormais incontournables : AGATE, NOEFIL et ZEENDOC.

Ces solutions facilitent la gestion documentaire, le suivi administratif et l'efficacité des processus internes.

La matinée s'est conclue par une intervention du pôle gestion et veille économique autour du plan comptable 2025, accompagnée d'échanges sur les pratiques comptables quotidiennes, permettant aux participants de confronter leurs méthodes et d'identifier des pistes d'amélioration.

Après un déjeuner convivial à la Maison diocésaine de Rennes, les ateliers de l'après-midi ont été consacrés aux ressources humaines. Les thèmes abordés – contrat de travail, calendrier, fiche de classification – ont permis aux gestionnaires d'acquérir des repères solides et de clarifier des points souvent complexes dans leur pratique.

Au-delà des contenus techniques, cette journée a mis en lumière plusieurs enjeux majeurs : accompagner les gestionnaires dans leurs démarches administratives et financières, renforcer leurs connaissances, mais aussi favoriser l'entraide et le partage d'expériences. Les participants ont souligné la richesse des échanges, la dynamique de groupe et le plaisir de se retrouver entre pairs pour progresser ensemble.

Nous retiendrons de cette édition :

- des personnels et bénévoles motivés à monter en compétences ;
- une ambiance collaborative et stimulante ;
- un besoin affirmé d'échanger et de mutualiser les pratiques.

Un grand merci à tous pour leur implication et leur enthousiasme. Cette journée illustre parfaitement la volonté de l'Udogec d'Ille-et-Vilaine de soutenir les gestionnaires dans leur mission quotidienne. Rendez-vous l'année prochaine pour poursuivre cette belle dynamique !





Une **ACTUALITÉ**
à partager ?

Une **INITIATIVE**
qui fait bouger votre
établissement ?

Devenez acteur
de votre magazine :
envoyez-nous
vos contributions
et faites rayonner
le réseau !

**Fédération nationale
des Ogec**

277 rue Saint-Jacques,
75240 Paris Cedex 5

contact@fnogec.org

